



Déclaration liminaire CTS 10/11/2021

Monsieur le Président,

La CGT IP 17 se félicite de voir se tenir un comité technique spécifique aux organisations de service après des demandes répétées en ce sens depuis plusieurs années conformément au décret et à la circulaire du 15/02/2011 qui précisent les compétences du CT notamment en terme d'organisation de service. Nous avons pu au fil des comités techniques relever les incohérences de certaines organisations de service qui n'étaient jamais présentées aux organisations syndicales.

Aujourd'hui nous allons pouvoir examiner les organisations des antennes de La Rochelle, Rochefort et Saintes. On pourra malgré tout s'étonner de l'absence de transmission des organisations de service de Bédénac et St Martin de Ré. Existent-elles ?

Concernant celle de Rochefort, on s'étonnera également d'une note de service datant de 2018 qui ne correspond évidemment pas à la réalité du service aujourd'hui en novembre 2021 et l'arrivée de nouveaux collègues... Que dire aussi du choix de management actuel nous ayant conduit le mois passé à solliciter une audience syndicale avec le DPIP d'antenne au vu de ses pratiques rigides conduisant à limiter voire à appauvrir nos pratiques professionnelles.

Concernant l'antenne de Saintes - puisque c'est à l'occasion de la refonte de l'organisation de ce service que nous avons de nouveau attiré votre attention sur les organisations de service - nous déplorons une nouvelle fois l'écart entre les attentions affichées et la réalité de terrain.

Lors du dernier CTS de septembre, vous nous aviez fait part de la volonté de mener à bien des revues de dossiers bienveillantes avec les CPIP pour déterminer avec eux des priorités visant à résorber le retard éventuel dans la rédaction de certains écrits obligatoires au titre de l'article D 575 du CPP. Or, les premiers retours ne sont guère encourageants sur la tournure des événements et cette revue de dossiers se révèle être une revue de rapports et non un échange approfondi sur les situations. Le dispositif était présenté comme un appui et s'avère tourner plus à l'infantilisation ou au pire à être pointé du doigt.

En effet, vous avez pu procéder par lettre d'observations pour faire le retour à certains agents. Alors, comment instaurer un climat de confiance avec la direction en procédant ainsi. Que dire de la teneur de l'écrit et du ton péremptoire employé qui fait fi de la situation dégradée de l'antenne connue de tous et en premier lieu de la direction. Comment exiger à des agents de consigner tout et n'importe quoi dans APPI alors même que la circulaire DAP du 19/03/2008 ne l'impose pas et même précise que « dans un contexte de développement des écrits [...] il importe aussi qu'ils ne doivent pas se réaliser au détriment des suivis qui demeurent les actes majeurs de la prise en charge des personnels d'insertion et de probation ». Alors en allant au-delà de la loi, en pressurant les agents, le climat de tensions et de défiance ne va faire que s'accroître. Un questionnaire risques psycho-sociaux

commandé à votre initiative relevait cet état de fait et pourtant la politique managériale choisie enfonce le clou. On notera au passage que l'ensemble des personnels de Saintes n'a pas été tenu informé du retour de ce questionnaire...

La CGT IP revendique pour les DPIP qu'ils soient des acteurs moteurs pour impulser une véritable dynamique d'équipe. L'autoritarisme n'a pas sa place dans nos services. Nous avons tous le souci d'un travail de haute qualité dans la prise en charge de notre public qui connaît de nombreuses problématiques. Ce travail demande une grande implication et des conditions de travail optimale et sereine pour ne pas rajouter au sentiment d'insécurité professionnel.

Monsieur le Président, ce CTS est l'occasion de reposer clairement les enjeux cruciaux de ces organisations de service. Nous vous demandons d'être en accord avec vos déclarations du CTS de septembre quant au souci d'accompagnement des collègues de Saintes dans la remise à plat de leurs dossiers et d'adopter une politique managériale en accord avec ses principes. Nous demandons également à ce que les documents d'organisations de service soient plus étayées et reflètent véritablement les ressources humaines et toutes les charges de travail.

La Rochelle, le 10/11/21

Le Syndicat CGT SPIP 17